



CDDH-ENV(2021)R1  
03/05/2021

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET  
L'ENVIRONNEMENT  
(CDDH-ENV)**

---

**RAPPORT**

---

Première réunion, par visioconférence  
28 – 30 avril 2021

**Point 1 : Bienvenue et ouverture de la réunion**

1. Le Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) a tenu sa première réunion du 28 au 30 avril 2021. En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue par vidéoconférence. La liste des participants figure à [l'Annexe I](#).

2. La Présidente, M<sup>me</sup> Kristine LĪCIS (Lettonie), ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Elle rappelle le mandat du Groupe tel que reflété dans l'ordre du jour proposé pour la réunion. Elle évoque également l'Atelier "Environnement, droits de l'homme et entreprises : Un cadre pour examiner les défis liés à la protection de l'environnement", intéressant et enrichissant, qui s'est tenu la veille, le 27 avril. Cet événement était organisé par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) sous l'égide de la Présidence allemande du Comité des Ministres.

3. En sa qualité de Secrétaire du CDDH, M. Alfonso DE SALAS, Chef de la Division Coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, informe le Groupe du suivi des travaux du CDDH-ENV par le Comité directeur.

4. Le projet d'ordre du jour est ensuite adopté, tel qu'il figure à [l'Annexe II](#), avec l'ajout d'un point sur l'élection d'un vice-président, puisqu'il s'agit de la première réunion du Groupe.

**Point 2 : Election d'un(e) vice-président(e)**

5. Le groupe élit M<sup>me</sup> Nicola WENZEL (Allemagne) vice-présidente du CDDH-ENV et lui transmet sa reconnaissance pour sa disponibilité à assumer ce rôle.

**Point 3 : Mise à jour du Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement**

6. Le Groupe formule d'abord des remarques d'ordre général sur le texte préliminaire du manuel actualisé sur les droits de l'homme et l'environnement. Un intérêt est exprimé pour que le manuel soit mis à jour à intervalles réguliers à la lumière de l'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des conclusions et décisions du Comité européen des droits sociaux. Il est également proposé de mettre à disposition une version en ligne du manuel.

7. Le Groupe procède ensuite à un examen du texte préliminaire paragraphe par paragraphe au cours duquel un certain nombre de modifications sont introduites. Une deuxième lecture du texte révisé a lieu ensuite en se concentrant sur les modifications apportées lors de la première lecture.

8. Le Groupe convient de donner à ses membres la possibilité de commenter le texte révisé du Manuel actualisé tel qu'il figure dans [l'Addendum](#) jusqu'au **21 mai 2021**. La Présidente et le Secrétariat examineront les commentaires reçus à l'adresse mail [DGI-CDDH@coe.int](mailto:DGI-CDDH@coe.int), puis une version propre du projet de Manuel actualisé sera transmise au CDDH pour examen et adoption éventuelle lors de sa réunion du 16-18 juin.

**Point 4 : Élaboration d'un instrument non-contraignant (par ex., recommandation ; lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement**

9. Le Groupe tient d'abord une discussion d'ordre général sur l'élaboration d'un instrument non contraignant au cours de laquelle les membres expriment leurs points de vue sur l'éventuel format d'un tel instrument ainsi que sur sa portée. Certains membres sont favorables à l'élaboration d'une recommandation, à l'instar de la recommandation CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'homme et les entreprises. Cependant, d'autres membres ne souhaitent pas exclure le format de lignes directrices pour un instrument relatif à une telle

question ; c'est pourquoi le Groupe décide de laisser la question de format en instance dans la mesure où le choix du format dépendra également du contenu de l'instrument. Il est néanmoins convenu qu'un tel nouvel instrument doit apporter une valeur ajoutée et aller plus loin que le manuel actualisé.

10. Le Groupe procède à une discussion sur la structure appropriée pour le nouvel instrument. Il estime que la structure qui figure dans le document de travail CDDH-ENV(2021)03, qui suit celle du Manuel, doit être réexaminée. Certains membres sont favorables à ce que la structure soit basée sur le contenu substantiel des principes plutôt que sur leur origine/source. Cela impliquerait, entre autres, de refléter les principes découlant de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de ceux découlant des conclusions et des décisions du Comité européen des droits sociaux dans une seule section, tandis que d'autres sont plutôt favorables à ce qu'ils soient distincts, du fait que certains États membres ne sont pas encore liés par toutes les dispositions de la Charte sociale européenne ou de la Charte révisée.

11. Certains membres se sont montrés hésitants quant l'inclusion de principes généraux pertinents relatifs à la législation environnementale internationale. D'autres membres soutiennent toutefois l'inclusion de ces principes généraux existants, tels que la nécessité d'une coopération intergouvernementale dans ce domaine, et suggèrent de donner à l'éducation et à la sensibilisation ainsi qu'au rôle d'autres acteurs (par exemple, les entreprises) et à l'intérêt des générations futures, une place plus importante dans l'instrument. Un autre membre propose que le rôle de la société civile soit élargi afin d'inclure également les organisations religieuses. Plusieurs membres soutiennent l'idée d'inclure des propositions supplémentaires relatives aux droits de l'enfant, des personnes âgées et des personnes handicapées dans le domaine de l'environnement. Un autre membre estime qu'il est important de souligner le droit d'accès à la justice et aux autres recours en matière d'environnement. Le Groupe invite le CDDH à lui fournir des orientations sur la pertinence d'inclure les questions mentionnées dans un nouvel instrument.

12. Il est toutefois jugé prématuré de procéder à un examen plus approfondi des propositions de rédaction présentées dans l'avant-projet d'instrument contenu dans le document CDDH-ENV(2021)03, les membres n'ayant pas eu le temps nécessaire pour consulter les instances nationales concernées. Il est donc convenu de donner aux membres la possibilité de soumettre des commentaires écrits sur les propositions de rédaction qui seront pris en compte par le Secrétariat, sous la supervision de la Présidente, en vue de préparer une version révisée du texte avant sa prochaine réunion du 8 au 10 septembre 2021. Le Secrétariat transmettra aux membres une version des propositions de rédaction sans les notes de bas de page et sans les encadrés indiquant le texte pertinent dans le Manuel. Les membres sont invités à soumettre leurs commentaires à l'adresse mail [DGI-CDDH@coe.int](mailto:DGI-CDDH@coe.int) avant le **21 mai 2021**.

#### **Point 5 : Égalité de genre**

13. Le Groupe procède à une analyse de l'impact sur ses travaux en termes d'égalité de genre en utilisant le formulaire thématique qui avait été suggéré par le CDDH.

14. En ce qui concerne son travail de mise à jour du Manuel, le Groupe estime que ce travail était la suite d'une activité déjà définie et que la nécessité d'une analyse n'était donc pas pertinente.

15. Toutefois, en ce qui concerne l'élaboration d'un instrument non contraignant, le Groupe envisage de prendre en compte la dimension de l'égalité de genre dans ses travaux. Une analyse à cet égard sera poursuivie lors de sa prochaine réunion en septembre, lorsqu'il s'engagera plus avant dans la rédaction d'un nouvel instrument.

16. En ce qui concerne l'examen de la nécessité de poursuivre les travaux sur les droits de l'homme et l'environnement, il est prématuré à ce stade de procéder à une analyse de l'impact sur l'égalité de genre.

**Point 6 : Examen de la nécessité de poursuivre les travaux sur les droits de l'homme et l'environnement**

17. Le Groupe prend note de diverses options pour d'éventuels travaux ultérieurs dans ce domaine, sur la base des résultats et des suggestions formulés lors de la Conférence de haut niveau sur la « Protection environnementale et les droits de l'homme » organisée sous l'égide de la présidence géorgienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 27 février 2020 à Strasbourg (voir la liste des options dans le document de référence (CDDH-ENV(2021)04, paras. 121- 157). Les options comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- l'examen de la nécessité d'un nouvel instrument contraignant, soit sous la forme d'un Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, soit sous la forme d'un Protocole additionnel à la Charte sociale européenne, soit sous la forme d'un instrument indépendant qui pourrait prendre la forme d'un accord partiel élargi permettant aux États qui le souhaitent d'aller de l'avant, tout en permettant à d'autres États d'adhérer ultérieurement,
- le renforcement de la mise en œuvre des normes existantes, par exemple par une déclaration du Comité des Ministres
- une stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et les droits de l'homme.

18. Il est noté que la liste d'options ci-dessus n'est pas exhaustive et n'exclue pas d'autres options à envisager également.

19. Au cours de la discussion qui a suivi, il est également évoqué que dans le cadre d'éventuels travaux supplémentaires, il ne faudrait pas exclure le fait que des travaux supplémentaires dans ce domaine ne sont pas nécessaires. Un autre participant souligne l'importance pour les juristes de disposer d'un instrument contraignant dans le cas où ils porteraient des affaires environnementales devant les tribunaux. Il soulève notamment la nature transfrontalière des atteintes à l'environnement et les difficultés juridiques qui se posent à cet égard au regard du principe de territorialité.

20. Plusieurs membres expriment des réticences à envisager des travaux supplémentaires à un stade aussi précoce des travaux du CDDH-ENV, alors que le Groupe est sur le point de se lancer dans la rédaction d'un instrument non-contraignant. Ainsi, l'examen de ce point sera poursuivi lors de sa prochaine réunion en septembre.

21. Pour la poursuite de l'examen de cette question par le Groupe, il est finalement proposé de tenir compte des commentaires et suggestions formulés lors de l'Atelier en ligne « Environnement, droits de l'homme et entreprises : Un cadre pour examiner les défis liés à la protection de l'environnement » organisé le 27 avril.

**Point 7 : Questions diverses**

22. La prochaine réunion du CDDH-ENV est provisoirement prévue du 8 au 10 septembre 2021.

**Point 8 : Adoption du rapport de réunion**

23. Le Groupe modifie puis approuve le texte du rapport de réunion préparé par le Secrétariat et la Présidente.

\* \* \*

Annexe I**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES**

<b>AUSTRIA / AUTRICHE</b>	<b>Ms Brigitte OHMS</b> Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs (dpt. V 5), Federal Ministry for Constitutional Affairs, Reforms, Deregulation and Justice, Constitutional Service
<b>BELGIUM / BELGIQUE</b>	<b>Ms Leen CHANET</b> Legal and policy officer International Policy, Government of Flanders Department of Environment & Spatial Development
<b>BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE HERZÉGOVINE</b>	<b>Mr Mirza HUJIĆ</b> Assistant Minister, Sector for Water Resources, Tourism and Environment Protection, Ministry of Foreign Trade and Economic Relations
<b>CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>	<b>Ms Jana MARTINKOVÁ</b> Ministere de la Justice, Departement de l'Agent du Gouvernement devant la Cour européenne des Droits de l'Homme
<b>FINLAND / FINLANDE</b>	<b>Ms Katja FOKIN</b> Legal Officer, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs, P.O. Box 176, 00023 Government
<b>FRANCE</b>	<b>M. Benoît CHAMOULARD</b> Sous-directeur des droits de l'Homme, Direction des affaires juridiques – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
<b>GEORGIA / GÉORGIE</b>	<b>Ms Nino LATSABIDZE</b> Deputy head of the International Relations and European Integration Department, Ministry of Environmental Protection and Agriculture
<b>GERMANY / ALLEMAGNE</b>	<b>Ms Nicola WENZEL</b> Government Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Unit, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection  <b>Mr Malek RADEIDEH</b> Legal Advisor, Human Rights Unit, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection
<b>LATVIA / LETTONIE</b> <b>(Chair)</b>	<b>Ms Kristine LĪCIS</b> Government Agent before the ECtHR, Representative of the Government before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs
<b>NORWAY / NORVÈGE</b>	<b>Ms Beate BERGLUND EKEBERG</b> Specialist Director, Ministry of Climate and Environment  <b>Mr Morten RUUD</b> Special Adviser, Ministry of Justice and Public Security  <b>Ms Maria EDVARDSEN</b> Senior Adviser, Ministry of Justice and Public Security

	<p><b>Mr Isa RAMA</b> Adviser, Ministry of Justice and Public Security</p>
<b>POLAND / POLOGNE</b>	<p><b>Mrs Agnieszka KOZIŃSKA-MAKOWSKA</b> Head of Division for Civil and Administrative Proceedings Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs</p>
<b>ROMANIA / ROUMANIE</b>	<p><b>Mr Felix ZAHARIA</b> Deputy Director General / Directeur général adjoint</p>
<b>RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE</b>	
<b>SPAIN / ESPAGNE</b>	<p><b>Mr Alfonso BREZMES MARTÍNEZ DE VILLARREAL</b> Agent for the Kingdom of Spain before the European Court of Human Rights, Head of the Area of Human Rights of the Constitutional &amp; Human Rights Department, Ministry of Justice</p> <p><b>Mr Luis E. VACAS CHALFOUN.</b> Co-Agent for the Kingdom of Spain before the European Court of Human Rights, State Attorney of the Area of Human Rights of the Constitutional &amp; Human Rights Department, Ministry of Justice</p>
<b>SWITZERLAND / SUISSE</b>	<p><b>M<sup>me</sup> Maya BEELER-SIGRON</b> Juriste, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Unité Protection internationale des droits de l'homme</p> <p><b>M<sup>me</sup> Sophie HEEGAARD-SCHROETER</b> Avocate, Département fédéral des affaires étrangères, Direction du droit international public, Section droits de l'homme internationaux</p>
<b>TURKEY / TURQUIE</b>	<p><b>Mr Murat KARACA</b> Juge rapporteur, Ministère de la Justice</p> <p><b>Mme Ayşen EMÜLER</b> Experte juridique, Représentation Permanente de Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg</p> <p><b>Mr Ahmet METİN GÖKLER</b> Legal counselor, Représentation Permanente de Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg</p>
<b>UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI</b>	<p><b>Ms Sarah MACRORY</b> <b>Ms Susan DICKSON</b>, Legal Counsellor, FCDO <b>Ms Eva HUEHNE</b>, Lawyer, DEFRA <b>Ms Elizabeth MORROW</b>, Lawyer, DEFRA <b>Mr Robert FITZPATRICK</b>, Policy Officer, FCDO <b>Mr Sandip RAMA</b>, Policy Officer, FCDO <b>Ms Georgina HARMSWORTH</b>, Policy Officer, FCDO <b>Ms Megan SMITH</b>, Policy Officer, FCDO</p>

**PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**

<b>COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (CCBE)</b>	<b>Mr Stefan VON RAUMER</b> Chair of the CCBE Human Rights Committee
<b>ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)</b>  Youth Department, Directorate of Democratic Participation Council of Europe - Conseil de l'Europe	<b>Ms Pegah MOULANA</b>  <b>Ms Zuzana PAVELKOVA</b>
<b>DIRECTORATE OF EXTERNAL RELATIONS / DIRECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES</b>  <b>Brussels Office / Bureau de Bruxelles</b>	<b>Mr Humbert De BIOLLEY</b> Deputy Head of Office / Chef du Bureau adjoint  <b>Ms Gisella GORI</b> Program Advisor  <b>Mr Lars NYCTELIUS</b> Information Officer
<b>EUROPEAN UNION/ UNION EUROPEENNE</b>	<b>Ms Louise MORLON</b> Trainee, Political Affairs, Press and Information, Strasbourg
<b>OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR) / HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>Ms Amanda KRON</b> Associate Expert, Climate Change and Environment Team, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)

**OBSERVERS / OBSERVATEURS**

<b>MEXICO / MEXIQUE</b>	<b>M<sup>me</sup> Camila ZEPEDA LIZAMA</b> Directrice Générale de Thèmes Globaux au Ministère d'Affaires Etrangères du Mexique / Director General for Global Affairs  <b>M. Christopher BALLINAS VALDES</b> Directeur Général des Droits de l'Hommes et la Démocratie au Ministère d'Affaires Etrangères du Mexique / Director General for Human Rights and Democracy / Mexico Secretariat of Foreign Affair  <b>M<sup>me</sup> Lorena ALVARADO QUEZADA</b> Adjointe à l'Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe
-------------------------	--

<b>HOLY SEE / SAINT-SIÈGE</b>	<b>M<sup>me</sup> Christine JEANGÉY</b> Officiel du Dicastère pour le Service du développement humain intégral
<b>EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC) / CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS (CES)</b>	<b>Mr Stefan CLAUWAERT</b> Senior Legal and Human Rights Advisor, ETUC Representative in the European Social Charter Governmental Committee
<b>EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HR INSTITUTIONS/ RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DH</b>	<b>Ms Zara GRANT</b> Communications and Public Affairs Officer

**CONSULTANTS / CONSULTANTS**

	<b>Ms Juliette RIERINK</b> Utrecht, The Netherlands
--	--

**SECRETARIAT / SECRETARIAT**

<b>Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme</b>	<p><b>Mr Alfonso DE SALAS</b> Head of Division / Chef de Division, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH</p> <p><b>Ms Merete BJERREGAARD</b> Administrator / Administrateur, Secretary of the Drafting Group on Human Rights and Environment / Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)</p> <p><b>M<sup>me</sup> Corinne GAVRILOVIC</b> Assistant / Assistante</p> <p><b>Ms Nektaria PAPADAKI</b> Trainee</p>
--	---

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

M <sup>me</sup> Pascale MICHLIN	
M. Didier JUNGLING	

## Annexe II

### Ordre du jour (*tel qu'adopté*)

<b>Projet d'ordre des travaux</b>	
<u>Mercredi</u>	
10:00	Ouverture, adoption de l'ordre du jour
10:30	Manuel révisé, discussion d'ordre général
11:00	Manuel révisé, première lecture
12:30	Pause
14:00	<i>Suite</i> , Manuel révisé, première lecture
16:30	Fin de la première journée
<u>Jedi</u>	
10:00	Présentation des documents de travail. Proposition d'un nouvel instrument - discussion d'ordre général
11:00	Proposition d'un nouvel instrument - première lecture
12:30	Pause
14:00	<i>Suite</i> , Proposition d'un nouvel instrument - première lecture
15:30	Analyse – impact de l'égalité de genre
16:30	Fin de la deuxième journée
<u>Vendredi</u>	
10:00	Examen de la nécessité de travaux supplémentaires dans ce domaine
11:30	Manuel révisé, deuxième lecture
12:30	Pause
14:00	Proposition d'un nouvel instrument - deuxième lecture
15:30	Questions diverses
15:45	Adoption du rapport de réunion
16:30	Fin de la troisième journée

#### COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

#### GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT (CDDH-ENV)

#### Projet d'ordre du jour de la première réunion<sup>1</sup>

Strasbourg, mercredi 28 avril (10h00) – vendredi 30 avril 2021 (16h30)

(En raison de la situation relative à la COVID-19, la réunion se tiendra via la plateforme de visioconférence KUDO)

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Election d'un(e) Vice-Président(e)**
- 3. Mise à jour du Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement**
- 4. Élaboration d'un instrument non-contraignant (par ex., recommandation ; lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement**
- 5. Analyse de l'impact de cette activité en termes d'égalité de genre**
- 6. Examen de la nécessité de poursuivre les travaux sur les droits de l'homme et l'environnement**
- 7. Questions diverses**
- 8. Adoption du rapport de réunion**

<sup>1</sup> La réunion sera précédée, le 27 avril, par un *Séminaire sur l'Environnement, les droits de l'homme et les entreprises : Un cadre pour examiner les défis liés à la protection de l'environnement*, organisé par le CDDH sous l'égide de la présidence allemande du Comité des Ministres

---

**Documents de travail :**

Avant-projet de texte du Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement (3e édition)	<a href="#">CDDH-ENV(2021)02</a> (uniquement en anglais)
Texte préliminaire pour l'élaboration d'un instrument non-contraignant (par ex., recommandation ; lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement	<a href="#">CDDH-ENV(2021)03</a> (Avant-projet de texte) (uniquement en anglais)

---

**Documents de référence :**

Mandat du CDDH-ENV durant le biennium 2020-2021, y compris la fiche thématique sur l'égalité de genre	<a href="#">CDDH-ENV(2021)01</a>
Contribution de M. Giuseppe PALMISANO, ancien Président du Comité européen des droits sociaux	<a href="#">CDDH-ENV (2021)05</a> (uniquement en anglais)
« Le système de la Charte sociale européenne et la protection de l'environnement : potentiel et perspectives d'avenir »	
Compilation des contributions reçues des États membres et des participants aux réunions du CDDH	<a href="#">CDDH-ENV(2021)06</a>
Enquête juridique sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) Préparé par M <sup>me</sup> Juliette RIERINK, Consultante, Utrecht, Pays-Bas	<a href="#">CDDH-ENV(2021)04</a> (uniquement en anglais)

---